



BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2022

« Former aux gestes qui sauvent : atouts et limites
des parcours de formation hybride dans le
domaine des premiers secours »

avec le soutien de la Croix-Rouge française



Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



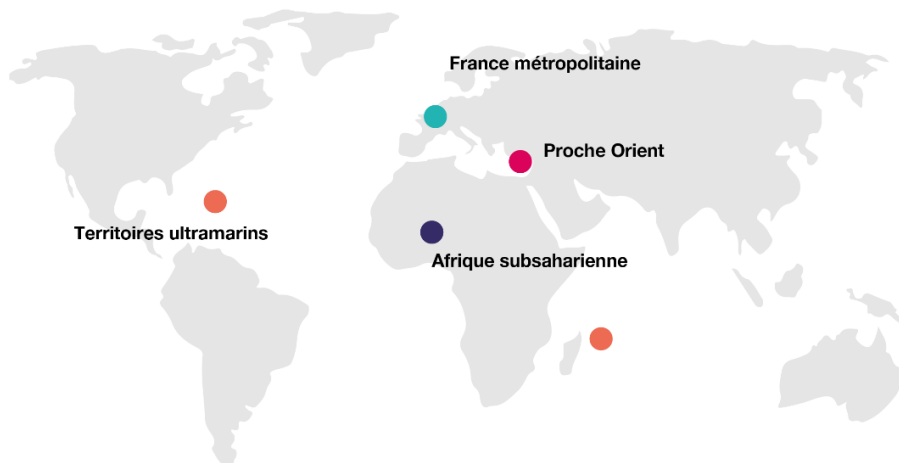
Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires



Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs



Appel « Former aux gestes qui sauvent : atouts et limites des parcours de formation hybride dans le domaine des premiers secours »

avec le soutien de la Croix-Rouge française

La Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer au Pôle formation de la Direction des Activités Bénévoles et de l'Engagement de la **Croix-Rouge française** pour lancer un appel à candidatures pour **une bourse de recherche individuelle de 12 mois** sur le thème des parcours de formation hybride dans le domaine des premiers secours.

Thématique et zone géographique de recherche

Chaque année en France, un ménage sur deux est touché par un accident domestique ou de la vie courante, soit une personne sur six, ce qui représente 11 millions d'accidents domestiques par an (toutes tranches d'âges confondues)¹. Plus d'un tiers d'entre eux (4,5 millions) font l'objet d'un recours aux urgences (près d'une hospitalisation par minute). Ils provoquent près de 20 000 décès, soit 5 fois plus que le nombre de tués sur la route et 20 fois plus que les accidents du travail².

Par ailleurs, 53 000 personnes sont victimes chaque année d'un arrêt cardiaque, et 50 000 d'entre elles en décèdent, soit 135 personnes par jour³. 7 fois sur 10 ces arrêts cardiaques surviennent devant témoin, mais rares sont encore ceux qui savent pratiquer le massage cardiaque ou utiliser un défibrillateur⁴. En effet, moins de 20 % de ces témoins réalisent les gestes de Premiers Secours⁵, c'est-à-dire « les Secours immédiats prodigués à une personne malade ou blessée dans l'attente de l'arrivée des secours professionnels »⁶. Or, si tous les témoins d'arrêt cardiaque pratiquaient le massage cardiaque et utilisaient les défibrillateurs, près de 3 fois plus de personnes pourraient être sauvées, soit 8 000 personnes chaque année en France⁷.

¹ Institut national de veille sanitaire, Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC) – 2016.

² Ibid.

³ Croix-Rouge française, « Préparez-vous à être prêts », 2011

<file:///C:/Users/fcrfrecherche/Downloads/preparez+vous+dos+press2011+HDEF.pdf>

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2016) Recommandations internationales 2016 en matière de premiers secours et de réanimation, Genève, p 15.

⁷ Croix-Rouge française, « Préparez-vous à être prêts », 2011

<file:///C:/Users/fcrfrecherche/Downloads/preparez+vous+dos+press2011+HDEF.pdf>

La formation aux Premiers Secours revêt donc un caractère d'utilité publique. En cas de catastrophe ou d'urgence, le premier intervenant est plus susceptible d'être un voisin, un ami ou un membre de la famille. Lorsque celui-ci connaît les Premiers Secours et est capable de prendre en charge des lésions ou troubles physiques ou émotionnels, la souffrance peut être réduite et des vies peuvent être sauvées. Malheureusement, aujourd'hui moins de la moitié des Français a été formée ou initiée aux gestes qui sauvent et seulement 29 % ont reçu une formation reconnue, le PSC1 (Prévention et Secours Civique de Niveau 1)⁸.

Former aux Premiers Secours : un enjeu crucial aux multiples défis

Les « gestes qui sauvent » « cherchent à préserver la vie, soulager les souffrances, prévenir les affections ou lésions ultérieures et promouvoir le rétablissement »⁹. Selon la définition proposée par la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les formations des citoyens en la matière consistent en des « interventions visant à renforcer les connaissances, les compétences et la confiance des apprenants ; ainsi que leur volonté d'appliquer les compétences de Premiers Secours acquises », tous ces éléments pouvant « mener à un changement de comportements. »¹⁰

L'objectif est donc à la fois de donner les connaissances et les compétences aux apprenants, mais aussi, et surtout, de développer leur volonté d'agir en situation. La connaissance des gestes d'urgence n'est qu'une première étape : passer à l'acte est indispensable. Or, les recherches dans ce domaine, recensées dans les *Recommandations internationales en matière de Premiers Secours et de réanimation* (2016)¹¹, rappellent que le passage à l'acte dépend de nombreux facteurs dont le profil des victimes, le contexte de la situation d'urgence et la confiance de l'intervenant dans ses propres compétences.

Se pose donc à tout formateur la question de la capacité des individus à agir en situation et des leviers favorisant le transfert des apprentissages, compte tenu des spécificités et limites de la formation aux Premiers Secours, à savoir que :

1. le délai de mise en œuvre ne peut être défini : il se peut que l'apprenant ait à poser des gestes de Premier Secours en sortant de sa formation, une semaine ou un mois après, ou encore jamais ;
2. la portée des gestes enseignés (susceptibles de sauver une vie) ainsi que le stress ressenti lors d'une situation de Premier Secours sont potentiellement des facteurs limitant le passage à l'acte ;
3. on ne peut avoir accès au milieu de contextualisation.

Innover pour mieux former, en toute circonstance

Chaque année, plus de 15 millions de personnes sont formées aux Premiers Secours par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, conférant au

⁸ Ibid.

⁹ Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2016) *Recommandations internationales 2016 en matière de premiers secours et de réanimation*, Genève, p 15.

¹⁰ <https://www.globalfirstaidcentre.org/fr/first-aid-guidelines-2020/>

¹¹ Ibid.

Mouvement une expertise reconnue depuis plus de 150 ans. A elle seule la Croix-Rouge française en forme ou initie plus de 120 000 par an. L'association est le premier opérateur de formations et d'initiations aux Premiers Secours en France : plus de la moitié des Français formés ou sensibilisés l'ont été par l'association.

Classiquement, la formation de sauveteur à destination de l'ensemble des citoyens dès 10 ans en France (le « PSC1 ») consiste en 7h de face à face avec un formateur. Depuis la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, la Croix-Rouge française déploie une nouvelle offre de formation, hybride, sur l'ensemble de son catalogue de formation, y compris celles dédiées aux Premiers Secours.

Concrètement, l'association a créé le « ePSC1 », au cours duquel les participants suivent leur PSC1 en 3h30 (maximum 4h) de présentiel sous réserve d'avoir suivi au préalable la partie e-learning de la formation.

Cette phase distancielle obligatoire comprend 17 modules interactifs et ludiques reprenant le contenu du PSC1 que le participant peut suivre à son rythme, pour une durée moyenne estimée entre 3h et 4h. Ces modules demeurent accessibles à chaque participant jusqu'à 2 mois après la formation.

Le dispositif à distance doit permettre un déploiement plus large auprès de la population des contenus sur les gestes de Premiers Secours, car en libre accès et gratuits, afin de permettre à plus de citoyens d'oser passer à l'action face à une situation. La diffusion d'une offre de formation asynchrone sur les Premiers Secours doit également donner envie de venir mettre en pratique et approfondir en formation les gestes de Premiers Secours.

Atouts et limites des parcours de formation hybride dans le domaine des premiers secours

Ce passage des formations totalement présentielles aux formations hybrides est un changement important d'approche pédagogique et impose une évolution forte dans la pratique des formateurs (technique pédagogique nouvelle, posture du formateur qui évolue...) et une autonomisation des participants.

Aussi, grâce au recul dont on dispose désormais, il est possible et essentiel de sonder les effets des parcours hybrides sur les participants et les formateurs pour s'assurer de leur pertinence en termes de rétention mnésique et de sécurisation des participants pour le passage à l'action. On peut par exemple émettre l'hypothèse que l'hybridation engendre un « ancrage mémoriel plus important », car elle permet de découvrir le contenu de la formation en amont et de revenir dessus en aval. Mais on peut aussi s'interroger sur la façon dont cette approche pédagogique favorise ou non le passage à l'action, l'adoption des bons gestes et de la conduite à tenir.

C'est pourquoi la Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer au Pôle formation de la Direction des activités bénévoles et de l'engagement de la Croix-Rouge française afin de soutenir une recherche destinée à sonder les effets des parcours de formation hybride dans le domaine des premiers secours sur la mémorisation mnésique et les passages à l'action des personnes formées, à mieux comprendre les avantages et inconvénients de cette approche, et ainsi mieux accompagner les

formateurs dans leur compréhension de cette approche et leur réflexion sur la place du numérique dans la formation aux gestes de Premiers Secours.

- Les participants d'une formation hybride aux Premiers Secours ont-ils un ancrage mémoriel plus fort ?
- L'hybridation des formations aux Premiers Secours renforce-t-elle le sentiment de capacité pour le passage à l'action des participants ?
- L'auto-formation seule à distance donne-t-elle les moyens (techniques, conduite à tenir, pouvoir d'agir) aux participants pour intervenir en situation ?
- Qu'est-ce qui peut et ne peut pas s'apprendre à distance en matière de Premiers Secours ?
- Dans quelles conditions l'hybridation des formations aux Premiers Secours permet-elle une complémentarité améliorant l'efficacité des approches uniquement en présentiel ou distanciel ?
- Certaines caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, etc.) des formateurs et des personnes formées ont-elles un effet sur le succès ou l'échec des formations hybrides en matière de Premiers Secours ?
- Comment concevoir des outils donnant accès à des connaissances disponibles à travers des mémoires externes efficaces aux formations aux Premiers Secours ?
- Comment les formateurs s'adaptent-ils et modifient leurs pratiques afin de favoriser le passage à l'acte dans les parcours de formation hybride aux Premiers Secours ?

Il est d'abord attendu que la recherche conduite fournisse un état des connaissances sur le sujet, synthétisant notamment les résultats d'études plus ou moins similaires déjà réalisées, afin d'identifier des mesures utilisées et proposer un protocole d'enquête adéquat.

Deux principales revues systématiques sur l'évaluation des formations aux Premiers Secours ont été publiées¹² : celle de Van de Velde, Heselmans, Roex, Vandekerckhove, Ramaekers et Aertgeets¹³ et celle de He, Wynn et Kendrick¹⁴. Il en ressort que majoritairement les études conduites mesurent l'efficacité des formations aux Premiers Secours via l'évaluation des connaissances et des compétences. He et al. précisent que sur les 23 études de leur échantillon, seules 5 incluent des mesures de comportements d'aide (associés à la volonté d'agir) et 3 de confiance (le sentiment d'efficacité personnelle¹⁵). Aucune ne cherche à mesurer la volonté d'agir. Selon cette publication, le corpus de données sur cette thématique est épars, les études sont de faible envergure et les données statistiques encore insuffisantes ce qui limite leur caractère généralisable. En conséquence, il est attendu que la recherche identifie et interroge les pratiques de formation utilisées par les formateurs en parcours hybride

¹² Lucy Ellis (2017) *A Literature Review of Potential Outcome Measures for Effective First Aid Education*, British Red Cross.

¹³ Van de Velde, S., Heselmans, A., Roex, A., Vandekerckhove, P., Ramaekers, D., & Aertgeets, B. (2009). Effectiveness of Nonresuscitative First Aid Training in Laypersons: A Systematic Review. *Annals of Emergency Medicine*, 447-457.

¹⁴ He, Z., Wynn, P., & Kendrick, D. (2013). Non-resuscitative first-aid training for children and laypeople: a systematic review. *Emergency Medicine Journal*, 763-768.

¹⁵ Albert Bandura (2003, *Auto-efficacité. Le sentiment d'efficacité personnelle*, Paris : Éditions De Boeck Université.

destinées à inciter les individus à passer à l'acte, à renforcer la confiance en soi, le sentiment d'auto-efficacité personnelle, et donc à transférer leurs apprentissages.

La recherche pourrait par exemple s'appuyer sur une étude comparative entre les approches « 100 % présentiel », hybride et « 100 % distanciel », et répétée, autrement dit réalisée en fin de formation (à chaud) puis un peu plus tard (à froid), auprès des 1 000 structures locales de la Croix-Rouge française, en tenant compte d'une variété de contextes géographiques.

Il est par ailleurs attendu que la recherche s'intéresse aux pratiques de formation qui favorisent « la volonté d'appliquer les compétences acquises » soit, en langage de formation, le transfert des apprentissages. Dans cette perspective, la recherche s'intéressera autant à l'impact de ces formations sur les personnes formées qu'aux pratiques des formateurs visant à renforcer certaines attitudes ou comportements chez leurs apprenants, en tenant compte d'une variété de profils de formateurs et d'apprenants étudiés.

La recherche bénéficiera de l'expertise du *Global first aid reference centre* (Centre Mondial de Référence des Premiers Secours, GFARC)¹⁶, un centre international initié par la Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les recommandations internationales sur les Premiers Secours et la réanimation¹⁷ publiées par le GFARC s'appuient sur deux décennies de preuves empiriques et plus de 100 ans d'expérience dans le domaine des Premiers Secours dans différents contextes.

Le Pôle formation de la Direction des activités bénévoles et de l'engagement de la Croix-Rouge française, appuyé de l'équipe pédagogique nationale, accompagnera également la recherche, en particulier dans la production attendue de recommandations (sur la promotion des gestes de Premiers Secours, l'ajustement des dispositifs de formation, etc.) à destination notamment des sociétés nationales du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu en France métropolitaine et/ou d'outremer.

¹⁶ La mission du Centre Mondial de Référence des Premiers Secours (<https://www.globalfirstaidcentre.org/fr/>) est de favoriser la collaboration et le partage de bonnes pratiques entre les sociétés nationales du Mouvement Croix-Rouge dans le domaine des premiers secours afin d'innover, expérimenter, développer des connaissances et diffuser les bonnes pratiques parmi les membres du Mouvement.

¹⁷ <https://www.globalfirstaidcentre.org/fr/first-aid-guidelines-2020/>

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier d'une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2022**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidat.e.s doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présenté.e.s par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 1^{er} mai 2022 à minuit (heure de Paris) nouvelle date de clôture**.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le/la candidat.e accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le/la candidat.e renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ou, pour les futurs docteurs, une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2022** ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
8. une lettre de référence (optionnel)

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 7 février 2022 au 1^{er} mai 2022 à minuit (heure de Paris) nouvelle date de clôture**. À cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le/la candidat.e peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il/elle sera tenu informé.e des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant le cas échéant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **8 juillet 2022**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au/à la lauréat/e :
 - une **bourse de recherche individuelle de 18 000 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*.
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- La période de recherche commence le **1^{er} septembre 2022**, et au plus tard le **15 septembre 2022**. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 septembre 2022 doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou livrables finaux, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche

pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

7 février 2022	Lancement de l'appel à candidatures
1 ^{er} mai 2022 nouvelle date de clôture	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
9 mai – 6 juillet 2022	Evaluation des candidatures
7 juillet 2022	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
8 juillet 2022	Annonce des résultats par mail à tous les candidats
Juillet – août 2021	Signature par le/la lauréat.e de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2022	Début de la recherche
1 ^{er} septembre 2023	Fin de la recherche

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné est susceptible d'être soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr